

SOULANGY

TEL : 02 31 90 19 09

E-Mail: mairiedesoulangy@orange.fr

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 10

Date de convocation : 02/07/2022

Date d'affichage de la convocation : 02/07/2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique ABEGG, Maire.

Présents : MM. Dominique ABEGG, Jean-Claude BLIN, Philippe POUPARD, Gérard SAVONITTO, Serge LAINE, Sylvie CHARPENTIER, Pascal FREMONT, Karine CABRIMOL

Pouvoirs : Valérie GRANGE à Karine CABRIMOL

Absents : Geneviève GUESDON

Secrétaire de séance : Karine CABRIMOL

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

ORDRE DU JOUR

- SDEC : Travaux d'effacement des réseaux « RD 658-Route de Caen » (Etude définitive)
- Informations diverses

Délibération N°2022-23

Objet : Travaux d'effacement des réseaux « RD658-ROUTE DE CAEN »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **145 812.62 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **64 539.28 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- Décide du paiement de sa participation :

En une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)

- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 645.32 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **Autorise le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR,**
- **Sollicite la conclusion d'un contrat de 3 ans auprès du Département, portant sur la période 2022-2024 et l'attribution à ce titre d'une subvention APCR pour ce projet. La commune renonce, pendant la durée dudit contrat, à solliciter le Département au titre de l'APCR,**
- **Autorise le Maire à signer le contrat APCR ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

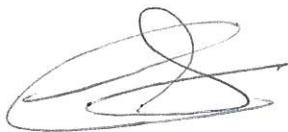
Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle réforme concernant la publicité des actes des collectivités locales :

- Au 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal est rédigé par la secrétaire, le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et la ou (le) secrétaire de séance. Les autres membres du conseil n'ont plus à signer.
- Le compte rendu des séances du conseil municipal est supprimé : il est remplacé par la liste des délibérations examinées en conseil. Cette liste est à afficher à la mairie et à mettre en ligne sur le site de la commune, dans un délai d'une semaine
- Les convocations seront envoyées par un mail groupé
- Recrutement d'un agent d'entretien et de gestion de la salle des fêtes en remplaçant de Madame Sylvie RIVALAIN dont son contrat se termine au 31 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21h35

La secrétaire de séance



Karine CABRIMOL



Le Maire



Dominique ABEGG

Affiché en Mairie, le 09 novembre 2022

Publié sur le site de la commune, le 09 novembre 2022